

=====

=====

DIRECTION GENERALE DE LA SANTE

=====

DIRECTION DE LA PHARMACIE, DU
MEDICAMENT ET DES LABORATOIRES

N° 2047 /MSHP/DGS/DPML/DAR H

Abidjan, le 28 AOUT 2017

NOTE D'INFORMATION

RELATIVE AU CALENDRIER DES ELECTIONS AUX CONSEILS CENTRAUX, REGIONAUX ET NATIONAL DE L'ORDRE NATIONAL DES PHARMACIENS

MESDAMES ET MESSIEURS,

CHERS CONSOEURS et CONFRERES,

Par la présente note d'information, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance le calendrier des élections aux conseils de l'Ordre National des Pharmaciens de Côte d'Ivoire comme ci-après :

DATES	OBJETS
25 août 2017 au 4 septembre 2017	Publication de la liste électorale provisoire
4 et 5 septembre 2017	Traitement des réclamations
6 septembre 2017	Publication de la liste électorale définitive
7 septembre 2017 au 4 octobre 2017	Dépôt des candidatures à la DPML
5 octobre 2017	Publication de la liste des candidats
6 au 18 octobre 2017 à minuit	Campagne électorale
19 octobre 2017 de 8 H à 16 H	Scrutin à la DPML
20 et 21 octobre 2017	Réception des réclamations
23, 24 et 25 octobre 2017	Traitement des réclamations
26 octobre 2017	Publication des résultats définitifs

Tous les pharmaciens sont invités à prendre les dispositions nécessaires pour une participation massive à ces élections.

P. LE DIRECTEUR DE LA DPML & P.O. LE SOUS-DIRECTEUR

du Médicament et des Produits Pharmaceutiques,

de la Promotion de l'Industrie Pharmaceutique


Docteur Christian Herve DOUDOUHO

=====

=====

DIRECTION GENERALE DE LA SANTE

=====

DIRECTION DE LA PHARMACIE, DU
MEDICAMENT ET DES LABORATOIRES

=====

N° 2046 /MSHP/DGS/DPML/DHC#

Abidjan, le...28 AOUT 2017

NOTE D'INFORMATION

RELATIVE AUX MODALITES DE PARTICIPATION AUX ELECTIONS ORDINALES

MESDAMES ET MESSIEURS,

CHERS CONFRERES,

Par la présente note d'information, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les modalités de participation aux élections des différents conseils de l'Ordre National des Pharmaciens de Côte d'Ivoire.

1. Condition pour être électeur

Peut être électeur tout pharmacien inscrit à l'Ordre National des Pharmaciens et à jour de sa cotisation ordinale au 31 août 2017.

2. Conditions pour être candidat

Les candidats aux élections des différents conseils de l'Ordre National des Pharmaciens de Côte d'Ivoire doivent remplir les conditions suivantes :

- Etre inscrit à l'Ordre National des Pharmaciens
 - Pour les conseils centraux, être inscrit dans la section du conseil auquel le candidat se présente ;
 - Pour les conseils régionaux, exercer son activité pharmaceutique dans la région du conseil régional pour lequel le candidat se présente.
- N'avoir pas été frappé par une sanction ayant un caractère rédhibitoire (interdiction provisoire ou définitive d'exercer la pharmacie sur le territoire) ;

- Jouir de ses droits civils et civiques ;
- Etre de nationalité ivoirienne.

N.B. :

- Les déclarations de candidature sont reçues à la Direction de la Pharmacie, du Médicament et des Laboratoires, sise à Abidjan Treichville, boulevard de Marseille.
- Vote par procuration : un pharmacien ne peut recevoir qu'une procuration à la fois, légalisée et devant être présentée au moment du vote.

3. Conseillers à élire

a) Conseillers régionaux :

- 4 pharmaciens de la section 1
- 1 pharmacien de la section 2
- 2 pharmaciens de la section 3

b) Conseils centraux :

- 6 pharmaciens de la section 1 (1 pharmacien d'officine par région pharmaceutique) ;
- 5 pharmaciens de la section 2 (2 pharmaciens représentant les établissements pharmaceutiques de fabrication et 3 pharmaciens représentant les établissements pharmaceutiques de grossiste-répartiteurs et de droguerie) ;
- 5 pharmaciens de la section 3 (2 pharmaciens des hôpitaux, 1 pharmacien biologique et 2 autres pharmaciens inscrits à la section 3) ;

c) Conseil national

- 6 pharmaciens de la section 1
- 2 pharmaciens de la section 2
- 2 pharmaciens de la section 3

Tous les pharmaciens sont invités à prendre les dispositions nécessaires pour une participation massive à ces élections.

P. LE DIRECTEUR DE LA DPML & P.O. LE SOUS-DIRECTEUR

du Médicament et des Produits Pharmaceutiques,
de la Promotion de l'Industrie Pharmaceutique

Docteur Christian Herve DOUDOUHO